



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DES JÉSUITES

---

**9<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration,  
Lundi le 12 décembre 2022 à 19 h,  
Salle de la Cité du Bureau d'arrondissement de Charlesbourg  
160, 76<sup>e</sup> Rue Est**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M. Michel Voisard	Trésorier
M. David Khayat	Administrateur
M <sup>me</sup> Catherine Savoie	Administratrice
M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
M <sup>me</sup> Érika Neptune	Secrétaire

**IL Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

**ÉTAIT ABSENT :**

M <sup>me</sup> Anne Deblois	Administratrice
M <sup>me</sup> Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale District de Louis-XIV
M. Claude Lavoie	Conseiller municipal, District de Saint-Rodrigue

1 citoyen était présent

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose l'ouverture de l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et à la citoyenne qui assistent à la séance. Il note au passage que madame Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie, conseillers municipaux, sont absents pour l'assemblée de ce soir.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour :

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2022	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal	19 h 10
5. Dossiers du conseil de quartier	19 h 20
• Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière	
• Retour de Michel Voisard sur la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier	
6. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 40
7. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 00
8. Correspondance et trésorerie	20 h 10
9. Divers	21 h 15
• Rapport annuel	
• États financiers	
10. Levée de l'assemblée	20 h 30

## **RÉSOLUTION 22-CA-64**

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande alors à l'assemblée s'ils veulent apporter d'autres points. Monsieur Ernesto Salvador Cobos propose alors d'ajouter les points « Rapport annuel » et « États financiers » au point « Divers ». L'ordre du jour modifié est proposé par monsieur David Khayat et appuyé par madame Catherine Savoie. Il est adopté à l'unanimité.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

Monsieur Jean-Pascal donne quelques minutes à l'assemblée pour la lecture du procès-verbal.

Il est proposé d'apporter certaines modifications, dont : la correction du nom de monsieur David Khayat, des précisions sur la modification de la réglementation permettant la création des logements accessoires, la correction d'un propos sur la durée participation citoyenne au processus de consultation, l'ajout du nom complet du projet de construction sur l'axe Henri-Bourrassa, l'ajout du nom du promoteur et l'ajout du nom des écoles Guillaume-Mathieu et Des Deux-Moulins. Quelques fautes mineures ont aussi été corrigées.

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Au sujet du projet de construction au 7760 boulevard Henri-Bourrassa, monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne la réponse envoyée par la conseillère municipale, madame Marie-Pierre Boucher. Il en fait la lecture, mentionnant qu'on y raconte le report du conseil d'arrondissement de novembre, que les élus souhaitent que le promoteur « démontre une réelle prise en charge des enjeux » qui seront adoptés à la réunion du conseil d'arrondissement du lundi 12 décembre.

Il souligne que, dans la lettre, le promoteur aurait apporté les modifications demandées par les citoyens au projet et qu'il a pris des engagements clairs par écrit. En réaction à cette affirmation, monsieur Jean-Pascal Dumont demande à monsieur Ernesto Salvador Cobos s'il a vu ces derniers et que, si ce n'est pas le cas, monsieur Jean-Pascal Dumont demande si le Conseil de quartier peut faire une motion pour demander l'accès à ceux-ci. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond que non et qu'il ne sait pas quel document a été signé par le promoteur, mais que le Conseil de quartier peut en faire la demande.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande alors à monsieur Ernesto Salvador Cobos s'il a reçu d'autres informations ou s'il connaît les questionnements que les élus ont sur le projet. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond qu'il ne connaît pas les points précis, mais il a perçu que la Ville de Québec n'est pas satisfaite de la gestion

de la construction du promoteur durant sa première phase et du *manque de bons rapports avec le voisinage*.

Il ajoute que le conseil d'arrondissement n'a pas pris de décision sur le projet, bien que le rapport de consultation ait été déposé lors de « l'assemblée du 22 », pour se donner du temps pour échanger avec le promoteur. Monsieur Jean-Pascal Dumont demande si le processus référendaire ira de l'avant après l'adoption de ce soir. Monsieur Ernesto Salvador Cobos émet quelques hypothèses, mais ajoute qu'il veut vérifier quels sont les échéanciers.

### **Résolution 22-CA-65**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la résolution suivante : il est demandé par le Conseil de quartier des Jésuites auprès du conseil d'arrondissement de Charlesbourg, comme mentionné dans le courriel envoyé aux membres le 11 décembre dernier de madame Marie-Pier Boucher, d'avoir accès aux modifications demandées par les citoyens qui ont apportées par le promoteur au projet du 6760 boulevard Henri-Bourrassa, ainsi que des engagements faits par écrit auprès de la Ville de Québec. La résolution appuyée par madame Catherine Savoie. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos annonce qu'il va se renseigner sur la date du prochain échéancier pour le processus référendaire et qu'il aura une réponse le lendemain (13 décembre). Madame Catherine Savoie demande si les citoyens seront informés du déclenchement du processus référendaire. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond qu'ils ne le sont pas directement, mais qu'un avis sera publié sur le site de la Ville. Aussi, madame Catherine Savoie demande si l'avis de la Ville pourra être publié sur la page Facebook du Conseil. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond que cela pourra être le cas.

## **5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

### **1) Programme de soutien à la mobilisation en sécurité routière**

Monsieur Jean-Pascal Dumont affirme qu'il n'a pas eu de confirmation de la Ville et du conseil d'établissement de l'École des Deux-moulins. Il ajoute toutefois que ce projet est admissible à une subvention de la Ville de 3 000 \$, dont la moitié est prévue pour appuyer le conseil d'établissement l'École des Deux-moulins à la phase 3 du programme éducatif en sécurité routière auprès des enfants. Monsieur Jean-Pascal Dumont dit aussi que 1 500 \$ ont été déposés pour le projet de pancartes montrant l'importance de respecter de la circulation auprès des automobilistes. Si ce projet est accepté, les citoyens seront informés et ces pancartes seront distribuées en faisant du porte-à-porte dans les zones dites chaudes.

Il conclut en répétant qu'il n'a pas eu de confirmation à savoir si la Ville de Québec à savoir si le projet avait été accepté et demande à l'assemblée s'il y a des questions à ce sujet. Aucune question n'est posée.

## 2) Résumé de la démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier dans la Ville de Québec

Monsieur David Khayat résume que la rencontre à laquelle lui et monsieur Michel Voisard ont assisté parlait davantage des grandes orientations face à ces nouveaux rôles qu'aux nouveaux rôles comme tels.

Monsieur Michel Voisard continue en rappelant qu'en 2015-2016, les municipalités ont demandé davantage de pouvoirs auprès du Gouvernement du Québec en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il ajoute que plusieurs villes, dont Québec, ont demandé l'abolition du droit aux processus référendaires. Il raconte que, dans un 1<sup>er</sup> projet de loi, le ministre Coiteux semblait d'abord vouloir aller de l'avant avec cette abolition, mais certains intervenants, dont les conseils de quartiers, désiraient conserver ces processus au sein des villes (en donnant l'exemple de 5 référendums favorables au projet, 3 modifications demandées et un seul abandon). Finalement, les processus référendaires ont été maintenus dans le projet de loi final, mais le gouvernement a exigé que les villes devaient se prémunir d'une politique de participation publique.

Monsieur Michel Voisard ajoute que la Ville de Québec possédait déjà une telle politique, mais, pour bien respecter l'esprit du projet de loi gouvernemental, il fallait améliorer l'aspect concernant la participation active. Il ajoute que la Ville de Québec s'est alors activée pour améliorer cet aspect. Il précise que le projet de loi du Gouvernement du Québec a été écrit en 2017 et monsieur Ernesto Salvador Cobos est ajouté qu'il est entré en vigueur en 2021.

Monsieur Michel Voisard nomme ensuite les mesures de participation active, dont des ateliers participatifs, des conceptions collectives, forums ou plateformes en ligne, des visites. Ceux-ci constitueraient des moyens pour que les citoyens participent à l'élaboration du projet avant que celui-ci soit adopté.

Il note aussi que, à la suite de l'adoption de cette politique, les conseils de quartiers ont été renforcés, puisqu'ils étaient vus comme les interlocuteurs privilégiés face à la Ville.

Monsieur Michel Voisard continue en ajoutant qu'en 2021, il y a eu une opération visant à déterminer les enjeux, les classer et les prioriser. Il raconte qu'une réunion qui a eu lieu au début décembre pour rendre compte de ce travail de priorisation. Ainsi, il ajoute que, durant cette réunion, 5 élus ont été choisis comme partenaires, dont les conseillers Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie. Ils auraient ensuite présenté les 273 mesures qui ont émergées à la suite d'un sondage. Ces mesures qui étaient similaires ont ensuite été regroupées : il en serait alors resté 133. Les membres des conseils de quartiers ont ensuite fait un processus de priorisation par sondage. Monsieur Michel Voisard dit que c'est cette priorisation qui a été présentée durant la rencontre.

Monsieur Michel Voisard précise que ces mesures ont été regroupées en 5 thèmes : relations avec l'administration municipale, mobilisation et soutien aux administrateurs, révision des règlements actuels, projets d'initiative et outils et pratiques de communication. Sous chaque thème, 3 pistes d'actions ont été retenues, soit les plus importantes qui ont été dégagées du sondage. Monsieur Michel Voisard invite les membres à consulter les documents à ce sujet sur le site de la ville.

De plus, monsieur Michel Voisard ajoute que l'exercice qui est demandé au conseil de quartier pour le 1<sup>er</sup> mars soit de commenter ces dites pistes d'actions. Il explique qu'on présente d'ailleurs des exemples dans les documents qu'il vient de mentionner. Il précise qu'il est préférable de ne pas inventer de pistes d'actions afin de respecter la priorisation qui a été faite au préalable.

Il souligne aussi que ce processus reste en constante évolution : d'autres pistes d'action pourront être ajoutées plus tard. Il conclut qu'il est proposé d'avoir une rencontre de travail pour étudier les pistes d'actions. Il ajoute qu'un modèle de document est présent sur le site pour la rédaction des commentaires.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos ajoute qu'il s'agit d'une demande d'opinion faite aux administrateurs des conseils de quartiers qui est différente des demandes habituelles de modifications réglementaires dans le sens qu'il s'agisse d'un format ouvert visant à faciliter la rédaction des propositions de la part des conseils de quartier. Il résume que toute cette démarche vise à définir concrètement le fonctionnement des conseils de quartiers et de leur relation avec l'administration.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos conclut en expliquant pourquoi l'échéancier de l'exercice demandé, soit la rédaction de commentaires, a été fixé à mars : il s'agit de finaliser ce travail avec les administrateurs déjà en place. En effet, monsieur Ernesto Salvador Cobos raconte que les postes d'administration seront renouvelées en lors de l'assemblée générale d'avril, ce qui aurait obligé l'administration municipale à recommencer le travail de consultation avec de nouveaux administrateurs potentiels.

Monsieur Jean-Pascal termine ce point en demandant aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions sur le résumé de monsieur Michel Voisard. Aucune question n'est soulevée.

Il rappelle aussi la lettre envoyée au ministre de la Capitale-Nationale par le conseil de quartier, à qui une rencontre avait été sollicitée pour échanger sur les priorités du conseil. Il précise qu'à ce jour, aucun suivi n'a été fait de la part de l'équipe du ministre à cet effet.

## **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur Jean-Pascal Dumont explique que, puisque les conseillers municipaux du secteur ne pouvaient être présents à l'assemblée de ce soir, il fait la lecture des plus grands points de suivi sur ce qui a été mentionné à l'assemblée précédente de la réponse envoyée par madame Marie-Pierre Boucher.

Au sujet du terrain vague de la rue Bourdet, madame Marie-Pierre Boucher explique, dans son message, qu'il s'agit d'un terrain qui appartient aux Sœurs de la Charité. Elle ajoute qu'il fait partie des 8 terrains analysés pour l'aménagement d'un jardin communautaire. Toutefois, elle précise que des besoins plus importants ont été identifiés plus au sud du quartier. Ainsi, si d'autres sites étaient identifiés dans ce secteur, ceux-ci seraient priorités pour ce projet.

Monsieur Jean-Pascal Dumont ajoute que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec aura approché le Conseil de quartier des Jésuites afin qu'il soit représenté sur le comité de consultation qui se penche sur l'avenir des terrains des sœurs de la Charité, puisque ceux-ci avaient d'abord été achetés par le Gouvernement du Québec.

La citoyenne présente à l'assemblée demande alors à monsieur Jean-Pascal Dumont pour quelle raison notre conseil de quartier a été approché, si ces terrains ne font pas partie du quartier des Jésuites. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond qu'il n'y a pas de conseil de quartier à l'endroit des terrains. Ce sont donc les conseils limitrophes qui ont été invités à participer.

Monsieur Ernesto Salvador Cobos suggère alors que, pour que cette participation soit officielle, une résolution doit être prise à cet effet.

### **RÉSOLUTION 22-CA-66**

Madame Érika Neptune propose que monsieur Jean-Pascal Dumont participe au comité de concertation sur les terrains des Sœurs de la Charité à titre de président du Conseil de quartier des Jésuites. Monsieur Michel-Marie Bellemare appuie cette résolution. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Catherine Savoie demande quels sont les terrains qui ont été ciblés plus au sud et demande si le Conseil de quartier a reçu une demande avec une liste de terrains. Pour la seconde question, monsieur Jean-Pascal Dumont que la Ville n'a pas fait de telle demande. Il ajoute que cette information nous est parvenue au cas où le conseil voudrait mener un projet.

Madame Catherine Savoie se questionne alors sur cette priorisation et se demande si c'est la Ville qui opère une telle démarche. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond qu'à sa compréhension, madame Marie-Pierre Boucher et monsieur Claude Lavoie ont exprimé la volonté de mettre en place un jardin communautaire, qu'ils ont fait une analyse des 8 terrains et qu'ils ont conclu que les besoins sont plus criants au sud. Monsieur Jean-Pascal Dumont continue son interprétation des propos de la conseillère en disant qu'elle présente des programmes existants, si le conseil veut aller de l'avant avec un Jardin communautaire. Pour sa part, monsieur Michel-Marie Bellemare interprète le message de la conseillère en disant que d'autres projets peuvent aussi être faits sur ce terrain qu'un jardin communautaire.

La citoyenne présente à l'assemblée intervient en racontant que les Sœurs de la Charité auraient émis le souhait de conserver ce qui aurait été prévu, soit des projets en lien avec l'agriculture et le secteur communautaire. Elle commente aussi qu'il y a une forte demande pour les jardins communautaires pour le secteur.

En guise de réponse à la demande de madame Catherine Savoie, monsieur Jean-Pascal Dumont suggère de demander par courriel à madame Marie-Pierre Boucher quels sont ces huit terrains analysés dans le quartier.

Monsieur Jean-Pascal Dumont continue ensuite son résumé en racontant que la publication sur la distribution des bacs pour le compostage a été la plus commentée et appréciée de l'année sur le groupe « Les Mamans de Charlesbourg ». Dans son message, madame Marie-Pierre Boucher réitère que ces contenants seront distribués partout, même chez les gens dans les condos et les immeubles d'habitation.

Monsieur Jean-Pascal Dumont poursuit sa lecture en racontant qu'un document sur le site de la Ville de Québec résume les positions exprimées lors du dernier sommet des aînés. Il ajoute aussi que, concernant la modification de la réglementation favorisant la densification et la création des logements accessoires, le projet de règlement serait attendu au 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Il finit son résumé en citant une invitation à la soirée des flambeaux le 14 décembre prochain. Madame Catherine Savoie demande alors s'il serait pertinent de relayer sur la page Facebook l'information sur les propositions de jardins communautaires et sur l'activité aux flambeaux. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond à l'affirmative.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'il y a des questions sur le message de madame Marie-Pierre Boucher. Aucune question n'est soulevée.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande à la citoyenne présente à l'assemblée si elle a des questions. Celle-ci demande alors pourquoi les camions, présents pour le projet au 7760 boulevard Henri-Bourassa, n'ont pas quitté les lieux qu'ils devaient quitter au 15 novembre.



Il répond qu'une réponse officielle a été reçue, mais monsieur Michel Voisard ajoute que, bien que certains camions voués à l'entreposage aient quitté les lieux, d'autres sont revenus. La citoyenne détaille alors ce qu'elle a observé et a l'impression que plusieurs de ces camions ne bougent pas. Monsieur Michel Voisard répond qu'à la dernière assemblée, madame Marie-Pierre Boucher avait précisé que ces camions ne pourront plus se stationner sur la rue du Grandpuit. Madame la citoyenne concède qu'il y en a moins, mais qu'ils sont toujours présents.

Monsieur Jean-Pascal Dumont cite alors les réponses officielles reçues de la part de la Ville mentionnées plus tôt : « Les remorques immobiles devront être retirées d'ici le 15 novembre. Il n'y aura donc à terme que les camions de déménagement stationnés sur le lot ». Il demande ensuite à la citoyenne si elle constate que ce n'est pas encore le cas. Elle répond qu'effectivement, ces camions n'ont pas quitté les lieux et qu'il y en a de stationnés dans la rue, ce que monsieur Michel Voisard affirme également. Il précise toutefois qu'ils peuvent stationner du côté sud, mais qu'il y en a encore du côté nord. Monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle l'entente tenue entre la Ville et le promoteur en février 2022 : respecter la signalisation affichée pour le stationnement sur la rue, stationner les camions en priorité sur le terrain de l'entreprise ou dans les rues du Ménils face au terrain de l'entreprise ou sur du Grandpuits, que les camions ne doivent plus réaliser de manœuvres de recul sur l'axe 76<sup>e</sup> rue est et de la rue Ménils, la circulation des camions doit se faire sur la rue du Grandpuit ou sur la 76<sup>e</sup> rue ouest pour rejoindre le boulevard Henri-Bourassa, sauf pour des besoins de stationnement et de ravitaillement d'essence et éviter les manœuvres dangereuses. La citoyenne répond que ce n'est pas le cas et continue de témoigner sur les comportements des camionneurs.

## **8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

Monsieur Jean-Pascal demande si monsieur Ernesto Salvador Cobos a de la correspondance, ce qu'il répond à la négative. Au sujet de la page Facebook, madame Érika Neptune fait état de la réception d'un message provenant du conseil de quartier de Saint-Sacrement, qu'une résolution avait été prise pour demander à la Ville de suspendre jusqu'en septembre le changement de jour des conseils de ville et demande si d'autres conseils ont fait une demande similaire et un conflit d'horaire du même ordre. Ce conseil de quartier l'a partagé afin de connaître leur direction sur le sujet. Monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'ils veulent une résolution à cet effet. Madame Érika Neptune croit que cela peut attendre et qu'ils ne font que s'informer des situations des autres conseils de quartiers.

Au passage, madame Érika Neptune annonce qu'elle ne sera plus là à titre de secrétaire. Monsieur Jean-Pascal Dumont demande alors à monsieur Ernesto Salvador Cobos si une nouvelle personne devra être nommée à ce poste, ce qu'il répond à l'affirmative. Ce dernier demande alors à madame Érika Neptune si elle remet formellement sa démission et elle répond qu'elle l'a déjà fait par courriel et qu'elle en écrira un à monsieur Ernesto Salvador Cobos.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande si les membres de l'assemblée veulent nommer un secrétaire ce soir ou s'ils veulent attendre à la prochaine assemblée. Monsieur David Khayat répond en demandant s'il y a un problème à ce que le poste soit vacant d'ici la prochaine séance. Messieurs Ernesto Salvador Cobos et Jean-Pascal Dumont répondent que non, bien qu'il risque d'avoir des ennuis si des documents sont à signer. Monsieur Ernesto Salvador Cobos précise aussi que quelqu'un peut se proposer ou proposer une autre personne. Monsieur David Khayat demande alors en quoi consiste le rôle de secrétaire. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond qu'il s'agit de soutenir le président dans la rédaction de document, comme le rapport annuel. Il ajoute que le secrétaire participe aussi à la révision des documents rédigés par le secrétaire de soutien et reçoit les autres informations avant leur publication. Madame Érika Neptune ajoute que le secrétaire peut aussi recevoir des courriels à l'occasion et que ce rôle comprend aussi la gestion de la page Facebook. Monsieur Jean-Pascal Dumont ajoute que des administrateurs dont le poste a été coopté peuvent être secrétaires. Monsieur Ernesto Salvador Cobos précise aussi que la prochaine personne occupera ce poste jusqu'à l'assemblée générale où les postes seront renouvelés. Monsieur Jean-Pascal Dumont suggère de remettre la nomination à la prochaine assemblée et invite les administrateurs à y réfléchir.

Monsieur Jean-Pascal Dumont en profite pour remercier madame Érika Neptune pour ses services. Il souligne la durée de son implication, qui fut de 6 ans. Celle-ci ajoute qu'elle a de bons souvenirs de sa participation au Conseil et qu'elle beaucoup appris en occupant ce poste, notamment au niveau de l'engagement communautaire. Elle remercie tous les membres de l'assemblée et souhaite bonne chance à madame Catherine Savoie et monsieur David Khayat pour leurs débuts de leur engagement au Conseil de quartier.

### **RÉSOLUTION 22-CA-67**

Monsieur Michel Voisard propose de remercier madame Érika Neptune pour ses bons services et sa patience pendant ses 6 ans de services. Cette résolution est appuyée par monsieur Michel Marie Bellemare. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Au niveau de la trésorerie, monsieur Michel Voisard raconte qu'il reste 491,50 \$. Il raconte aussi qu'un chèque pour la rédaction de procès-verbal qui demeure n'a pas été endossé. Monsieur Jean-Pascal Dumont précise qu'il concerne le contrat qui a été donné en octobre.

### **RÉSOLUTION 22-CA-67**

Monsieur Michel Voisard propose de verser la somme de 100,00 \$ à monsieur Simon Côté pour la rédaction du procès-verbal. Cette résolution est appuyée par madame Érika Neptune et adoptée à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION 22-CA-68**

Monsieur Michel Voisard propose de verser la somme de 52,93 \$ à monsieur Jean-Pascal pour l'achat du souper servi à l'assemblée de décembre. Cette résolution est appuyée par madame Catherine Savoie et adoptée à l'unanimité.

### **9. DIVERS**

#### **1) Processus de cooptation de nouveaux administrateurs**

Monsieur Jean-Pascal Dumont explique qu'avec le départ de madame Érika Neptune que le conseil de quartier, le nombre d'administrateurs et d'administratrices est à 1 personne du minimum demandé. À la suite d'une question de madame Catherine Savoie, monsieur Ernesto Salvador Cobos, explique qu'il y a 11 personnes avec 8 membres élus et 3 cooptés. Il reste encore de la place pour une personne d'ici la prochaine l'assemblée générale. Après une affirmation de monsieur Michel Voisard, madame Catherine Savoie demande si cette personne doit avoir un genre particulier. Monsieur Ernesto Salvador Cobos répond que pour les membres cooptés, la parité n'est pas nécessaire. À la suite d'une nouvelle question de madame Catherine Savoie, monsieur Jean-Pascal Dumont précise que la parité s'applique seulement aux membres élus. Monsieur Ernesto Salvador Cobos précise à cet effet qu'il ne peut pas avoir d'élection avant l'assemblée générale annuelle.

Monsieur David Khayat demande s'il n'y a pas des postes disponibles pour les gens d'affaires. Monsieur Ernesto Salvador Cobos explique que certains membres peuvent provenir d'organismes ou d'entreprises qui siègent sur le territoire du quartier sans y habiter. Il ajoute qu'ils doivent, par contre, avoir une lettre de leur conseil d'administration. Monsieur Ernesto Salvador Cobos précise que ces membres feraient partie des membres cooptés.

#### **2) Assemblée d'organisation du CCQ d'Orsainville du 13 décembre 2022**

Monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle que cette assemblée d'organisation aura lieu demain, soit le 13 décembre 2022. Il rappelle aux membres que monsieur Michel Lagacé les a invités à les appuyer. Monsieur Ernesto Salvador Cobos indique, à la demande de monsieur Jean-Pascal Dumont, que cette assemblée aura lieu au Centre des loisirs du Jardin au 425 rue des Roses, à partir de 19h. Il précise que le conseil sera constitué et les administrateurs y seront élus. Il ajoute que 8 personnes se sont montrées intéressées. Monsieur David Khayat demande si une personne qui perd son élection peut se présenter comme membre coopté et monsieur Ernesto Salvador Cobos répond à l'affirmative. Il précise toutefois que ces membres cooptés sont élus aux deux tiers des voix des membres élus, soit le conseil d'administration. Il ajoute qu'un tel membre devra être sélectionné (si plus de trois personnes se présentent) ou pourrait ne pas être accepté, puisque ce sont les administrateurs qui décident de l'intégrer ou non. Il conclut en disant qu'un membre coopté peut aussi

être recruté par les membres élus selon les besoins de représentation du quartier concerné.

### 3) Assemblée ordinaire du mois de janvier 2023

En raison du projet de rédaction du plan d'action en lien avec la révision des pratiques des conseils de quartiers et après discussion. Monsieur Jean-Pascal Dumont propose d'annuler la l'assemblée ordinaire de janvier et de faire seulement une séance de travail. Il suggère de la faire dans cette présente salle pour le 16 janvier 2023 à 19h.

Monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne donc que la prochaine assemblée est donc la prochaine assemblée se déroulera le 13 février 2023.

### 4) Rapport annuel et états financiers

Monsieur Ernesto Salvador Cobos mentionne que le rapport annuel et les états financiers doivent être révisés par tous les administrateurs et adoptés pour l'assemblée générale annuelle en avril et croit que cela vaut la peine de commencer la rédaction en janvier.

Monsieur Voisard propose de produire un canevas et le transmettre à monsieur Jean-Pascal Dumont pour le finaliser.

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont souhaite un joyeux temps des fêtes aux membres de l'assemblée. Il les invite à communiquer avec lui au besoin. Il ajoute que les activités seront aussi publiées sur la page Facebook.

### **RÉSOLUTION 22-CA-69**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée. Il est appuyé par monsieur Michel Voisard. La proposition est adoptée à l'unanimité.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Jean-Pascal Dumont, président

M<sup>me</sup> Érika Neptune, secrétaire